

Table des matières

Liste des tableaux et des figures	xxvii
---	-------

Liste des sigles et des acronymes	xxviii
---	--------

Chapitre 1

La carrière d'expert en sinistre	1
---	----------

1.1 Le rôle de l'expert en sinistre	3
---	---

1.1.1 Les différents types d'experts en sinistre	4
--	---

1.1.1.1 L'expert en sinistre au service d'un assureur	4
---	---

1.1.1.2 L'expert en sinistre indépendant	4
--	---

1.1.1.3 L'expert en sinistre au service de l'assuré	5
---	---

1.1.2 Les opérations effectuées par l'expert en sinistre durant le processus de règlement d'un sinistre	6
--	---

1.1.2.1 La réception de l'avis de sinistre et le choix de l'expert en sinistre	7
---	---

1.1.2.2 La prise de connaissance de l'avis de sinistre et l'ouverture du dossier	8
---	---

1.1.2.3 La documentation du dossier pour la vérification de couverture et de recevabilité	9
--	---

1.1.2.4 La protection des biens assurés à la suite d'un sinistre	9
--	---

1.1.2.5 La gestion des réserves	10
---------------------------------------	----

1.1.2.6 La prise en charge de l'assuré	10
--	----

1.1.2.7 La détermination de la responsabilité des parties	12
---	----

1.1.2.8 Les liens avec d'autres services	16
--	----

1.1.2.9 L'établissement de la valeur finale de la réclamation	16
---	----

1.1.2.10 La détermination et la protection d'un recouvrement potentiel	17
--	----

1.1.2.11 Le règlement du sinistre	18
---	----

1.1.2.12 La conclusion du dossier	19
1.1.2.13 L'établissement des honoraires et la facturation à l'assureur lorsque les services sont fournis par un expert en sinistre indépendant	20

1.1.3 Les compétences, les habiletés et les aptitudes recherchées chez un expert en sinistre	20
---	----

Rappel	23
--------------	----

Exercice d'autoévaluation	25
---------------------------------	----

Corrigé de l'exercice d'autoévaluation	26
--	----

Retour sur les apprentissages	28
-------------------------------------	----

Chapitre 2

Les principes généraux et légaux relatifs à l'assurance habitation	29
---	-----------

2.1 Les déclarations	33
----------------------------	----

2.1.1 La déclaration du risque (art. 2408 C.c.Q.)	33
---	----

2.1.1.1 La définition	33
-----------------------------	----

2.1.1.2 Les situations devant être déclarées	34
--	----

2.1.1.3 Les limites à l'obligation de déclarer	35
--	----

2.1.2	L'aggravation du risque (art. 2466 et 2467 C.c.Q.).....	36
2.1.2.1	Les options de l'assureur en cas d'aggravation du risque.....	37
2.1.2.2	Les deux exceptions à l'obligation de déclarer.....	37
2.1.3	Les fausses déclarations ou les réticences (art. 2410, 2411 et 2466 C.c.Q.).....	38
2.1.4	L'engagement formel (art. 2412 C.c.Q.)	40
2.2	Les dispositions diverses	41
2.2.1	L'intérêt d'assurance (art. 2481 et 2484 C.c.Q.).....	41
2.2.2	L'intégrité du contrat (art. 2405 C.c.Q.).....	42
2.2.2.1	La modification apportée en cours de terme	43
2.2.2.2	La modification effectuée au moment du renouvellement	44
2.2.3	La cession de l'assurance (art. 2475 et 2476 C.c.Q.).....	44
2.2.4	Les livres et archives.....	45
2.2.5	L'inspection	45
2.2.6	La monnaie.....	46
2.3	Les sinistres	46
2.3.1	La déclaration de sinistre (art. 2470 C.c.Q.)	47
2.3.2	Les renseignements (art. 2471 C.c.Q.).....	49
2.3.3	La déclaration mensongère (art. 2472 C.c.Q.).....	50
2.3.3.1	La définition.....	50
2.3.3.2	Les sanctions relatives à la déclaration mensongère	52
2.3.4	La faute intentionnelle (art. 2464 C.c.Q.)	53
2.3.4.1	La définition.....	53
2.3.4.2	Les sanctions en matière de faute intentionnelle.....	54
2.3.5	La dénonciation	55
2.3.6	La protection des biens et la vérification (art. 2495 C.c.Q.).....	56
2.3.7	L'admission de responsabilité et la collaboration.....	57
2.3.8	L'action récursoire (art. 2502 C.c.Q.).....	57
2.4	L'indemnité et les modalités de règlement	58
2.4.1	La base de règlement (art. 2490, 2491 et 2493 C.c.Q.)	59
2.4.1.1	La valeur au jour du sinistre	59
2.4.1.2	La valeur à neuf	60
2.4.1.3	La valeur marchande	60
2.4.1.4	La sous-assurance.....	61
2.4.2	Les biens composant un ensemble	63
2.4.3	Les éléments composant un tout	63
2.4.4	L'assurance incendie (art. 2485 et 2486 C.c.Q.)	64
2.4.5	Le droit de l'assureur de réparer ou de remplacer (art. 2494 C.c.Q.).....	65
2.4.6	Le paiement (art. 1591, 2469 et 2473 C.c.Q.)	66
2.4.7	Les biens d'autrui	67
2.4.8	La renonciation.....	68
2.4.9	La prescription du droit d'action (art. 2925 C.c.Q.)	68

2.4.10	La subrogation (art. 2474 C.c.Q.).....	69
2.4.10.1	Une limite importante	71
2.4.10.2	La perte du droit à la subrogation en raison du fait de l'assuré	72
2.4.10.3	L'exercice du recours de l'assureur	73
2.5	La pluralité d'assurances	74
2.5.1	L'assurance de biens (art. 2496 C.c.Q.)	75
2.5.2	L'assurance de responsabilité.....	76
2.6	La résiliation du contrat (art. 2477 et 2479 C.c.Q.).....	76
2.6.1	La résiliation par l'assuré	77
2.6.2	La résiliation par l'assureur	78
2.7	Les avis	78
2.8	L'obtention du consentement de l'assuré	79
2.9	Les fins de non-recevoir – la reconnaissance de réserves	80
	Rappel	83
	Exercice d'autoévaluation.....	85
	Corrigé de l'exercice d'autoévaluation.....	90
	Retour sur les apprentissages	98
 Chapitre 3		
	Le traitement de l'avis de sinistre	99
3.1	La collecte et l'analyse des informations contenues dans l'avis de sinistre	101
3.1.1	Les informations à obtenir.....	102
3.1.2	Les premières vérifications	102
3.1.2.1	La police d'assurance en vigueur	103
3.1.2.2	La validation de l'exactitude des données	103
3.1.2.3	La validation de l'intérêt d'assurance	104
3.1.2.4	Les travaux d'urgence.....	104
3.1.3	Les actions requises	105
3.1.3.1	Les dommages aux biens meubles	105
3.1.3.2	Les dommages aux biens immeubles.....	106
3.2	Les droits et les obligations de l'assuré et de l'assureur	107
3.2.1	Les obligations de l'assureur et de l'assuré	107
3.2.1.1	La nature et la portée de l'obligation de déclarer.....	107
3.2.1.2	La nature et la portée de l'obligation de déclarer les circonstances du sinistre	110
3.2.1.3	La sanction relative à une déclaration mensongère	112
3.2.2	Les droits de l'assuré	116
3.3	Les modalités de la prise de la déposition et les éléments requis.....	116
3.3.1	L'enquête sommaire.....	116
3.3.2	L'enquête détaillée	118
3.3.3	Le contenu de la déclaration	118

3.3.3.1	La déclaration par téléphone, la déclaration manuscrite ou l'enregistrement numérique	119
3.3.3.2	La déclaration d'une personne mineure.....	121
3.3.3.3	La déclaration d'un témoin impartial	121
3.3.3.4	La déclaration devant un sténographe officiel	122
3.4	La documentation du dossier et la conservation de la preuve	123
3.4.1	Le rapport d'enquête	123
3.4.1.1	Le rapport de l'expert en sinistre au service de l'assureur	124
3.4.1.2	Le rapport de l'expert en sinistre indépendant.....	126
3.4.2	La conservation de la preuve	127
	Rappel	128
	Exercice d'autoévaluation.....	133
	Corrigé de l'exercice d'autoévaluation.....	144
	Retour sur les apprentissages	159
Chapitre 4		
	La recevabilité d'une réclamation à la suite d'un sinistre	161
4.1	L'évolution des produits d'assurance habitation au Québec	163
4.1.1	La police d'assurance « incendie »	163
4.1.2	La police d'assurance « incendie et garanties annexes »	163
4.1.3	La police d'assurance « maître de maison ».....	164
4.1.4	La police d'assurance « combinée résidentielle ».....	164
4.1.5	La police d'assurance « multirisque »	164
4.2	Les principaux produits d'assurance habitation	165
4.2.1	L'assurance habitation Propriétaire occupant (BAC 1501Q, BAC 1502Q et BAC 1503Q).....	165
4.2.1.1	L'assurance de biens	165
4.2.1.2	L'assurance de responsabilité civile	166
4.2.1.3	Les formulaires d'assurance habitation Propriétaire occupant.....	167
4.2.2	L'assurance habitation Locataire occupant (BAC 1506Q et BAC 1507Q)	168
4.2.2.1	L'assurance de biens	168
4.2.2.2	L'assurance de responsabilité	169
4.2.2.3	Les formulaires d'assurance habitation Locataire occupant.....	169
4.2.3	L'assurance habitation Copropriétaire occupant (BAC 1510Qr et BAC 1511Qr).....	169
4.2.3.1	L'assurance de biens	169
4.2.3.2	L'assurance de responsabilité	170
4.2.3.3	Les formulaires d'assurance habitation Copropriétaire occupant.....	170
4.2.4	L'assurance Bâtiment et Contenu (BAC 1521Q et BAC 1522Q).....	171
4.2.4.1	Le formulaire Bâtiment et Contenu – Formule Risques spécifiés (BAC 1521Q)	171
4.2.4.2	Le formulaire Bâtiment et Contenu – Bâtiment, Tous risques – Contenu, Risques spécifiés (BAC 1522Q).....	171
4.2.5	L'assurance habitation à usage saisonnier (BAC 1523Q)	171

4.3	Les avenants offerts.....	172
4.3.1	Les principaux avenants proposés par le BAC	173
4.3.2	Des polices ou des avenants particuliers.....	173
4.4	Les Conditions particulières	174
4.4.1	Le numéro de la police d'assurance	176
4.4.2	L'identification des parties au contrat.....	176
4.4.3	Les dates d'entrée en vigueur et d'échéance	176
4.4.4	La description du risque	177
4.4.5	L'identification du créancier.....	177
4.4.6	Le type d'assurance et les montants de garantie	177
4.4.7	La clause de signature	178
4.5	Les définitions	178
4.5.1	L'accident de transport.....	178
4.5.2	Les activités professionnelles	179
4.5.3	L'assuré.....	179
4.5.4	Les autorités civiles.....	181
4.5.5	Les champignons	181
4.5.6	Le conjoint.....	181
4.5.7	Les dépendances.....	182
4.5.8	Les dommages corporels.....	182
4.5.9	Les dommages matériels	183
4.5.10	La donnée	183
4.5.11	L'élève ou l'étudiant	183
4.5.12	L'embarcation.....	183
4.5.13	L'employé de maison	184
4.5.14	La fosse de retenue ou le bassin de captation	184
4.5.15	Les frais de subsistance supplémentaires	184
4.5.16	Les installations sanitaires	185
4.5.17	Les lieux assurés	185
4.5.17.1	Les lieux assurés en assurance des biens	185
4.5.17.2	Les lieux assurés en responsabilité civile	187
4.5.17.3	Lieux assurés dans les formulaires Copropriétaire occupant (BAC 1510Qr et BAC 1511Qr).....	188
4.5.18	Les logiciels.....	188
4.5.19	Le polluant.....	188
4.5.20	Le porte-monnaie électronique ou l'argent de plastique	189
4.5.21	Le problème de données	189
4.5.22	Le récipient ou l'installation contenant de l'eau	189
4.5.23	La remorque d'équipement	189
4.5.24	La rémunération	189
4.5.25	Le sinistre	189
4.5.26	Les spores.....	190

4.5.27	Le terrorisme	190
4.5.28	La vacance	190
4.5.29	La valeur locative	191
4.6	Formulaire Propriétaire Occupant BAC 1501Q – Risques spécifiés – Première partie: Garanties pour les dommages aux biens	191
4.6.1	La Garantie A – Bâtiment d'habitation	192
4.6.2	La Garantie B – Dépendances	194
4.6.3	La Garantie C – Biens meubles (contenu)	195
4.6.3.1	Les biens qui se trouvent sur les lieux assurés	195
4.6.3.2	Les biens qui se trouvent hors des lieux assurés	197
4.6.3.3	La limitation du montant payable pour certains biens meubles	198
4.6.4	La Garantie D – Frais de subsistance supplémentaires et valeur locative	200
4.6.4.1	Les frais de subsistance supplémentaires	202
4.6.4.2	La perte de la valeur locative	203
4.6.5	Les garanties complémentaires	203
4.6.5.1	Les frais d'enlèvement des débris	204
4.6.5.2	Les frais de décontamination du sol	205
4.6.5.3	Les frais de démolition et de remise en état	206
4.6.5.4	Les frais de service de sécurité incendie	206
4.6.5.5	Les aliments contenus dans les congélateurs et les réfrigérateurs	206
4.6.5.6	Les biens à usage professionnel	207
4.6.5.7	Les biens en cours de déménagement	207
4.6.5.8	Les biens hors des lieux assurés	207
4.6.5.9	Les biens transportés hors des lieux assurés par mesure de précaution	208
4.6.5.10	Les cartes de crédit ou de débit et la contrefaçon	209
4.6.5.11	Les végétaux en plein air	210
4.6.5.12	Le changement de température	210
4.6.5.13	La perte de données informatiques	211
4.7	Les risques couverts	211
4.7.1	L'incendie	212
4.7.2	La foudre	212
4.7.3	Les variations de courants électriques artificiels	212
4.7.4	L'explosion	213
4.7.5	La fumée	213
4.7.6	Le choc d'objets qui percutent l'extérieur du bâtiment d'habitation ou de ses dépendances	213
4.7.7	La collision avec un véhicule ou un aéronef	214
4.7.8	L'émeute	214
4.7.9	Le vandalisme	215
4.7.10	Les dommages causés par un polluant	215
4.7.11	Les dommages causés par l'eau	216
4.7.11.1	Les exclusions particulières liées aux dommages causés par l'eau	218

4.7.12	La grêle	221
4.7.13	Les tempêtes de vent.....	222
4.7.14	Le bris accidentel des vitres.....	222
4.7.15	Les accidents de transport.....	222
4.7.16	Le vol ou les tentatives de vol.....	223
4.8	Les biens exclus.....	226
4.9	Les exclusions générales.....	231
4.9.1	Le choc d'objets transportés par l'eau	231
4.9.2	La contamination	232
4.9.3	Les défauts	232
4.9.4	Le déplacement de bâtiment.....	232
4.9.5	Les dispositions légales	233
4.9.6	Les dommages causés par un polluant	235
4.9.7	Les dommages graduels.....	237
4.9.8	Les données.....	238
4.9.9	La faute intentionnelle ou l'acte criminel	239
4.9.10	La guerre	239
4.9.11	L'inondation.....	239
4.9.12	La location de l'habitation.....	240
4.9.13	Les minéraux réactifs	241
4.9.14	La nappe phréatique	241
4.9.15	L'opération sur les biens	241
4.9.16	Le risque nucléaire.....	242
4.9.17	Le terrorisme	242
4.9.18	Les tremblements de terre, les autres phénomènes géologiques et l'érosion.....	242
4.9.19	Les autres mouvements de sol	243
4.9.20	L'utilisation des lieux assurés.....	243
4.9.21	La vacance	244
4.10	Les modalités de règlement.....	244
4.10.1	L'augmentation des montants d'assurance en fonction de l'inflation.....	245
4.10.2	La franchise.....	245
4.10.2.1	L'application de la franchise en cas de sous-assurance	245
4.10.2.2	L'application de la franchise en présence de limitations particulières.....	246
4.10.3	Le bâtiment d'habitation et les dépendances.....	247
4.10.3.1	Option 1 – Le coût de réparation ou de reconstruction sans déduction pour la dépréciation.....	247
4.10.3.2	Option 2 – La valeur au jour du sinistre	248
4.10.4	Les biens meubles	248
4.10.4.1	Le coût de réparation ou de remplacement sans déduction pour la dépréciation (valeur à neuf)	249

4.10.4.2	Les biens exclus du coût de réparation ou de remplacement sans déduction pour la dépréciation	249
4.11	L'assurance de responsabilité civile	250
4.11.1	La Garantie E – Responsabilité civile	251
4.11.1.1	La responsabilité civile de la vie privée.....	251
4.11.1.2	La responsabilité civile relative à des lieux qui ne vous appartiennent pas	256
4.11.1.3	La responsabilité patronale.....	257
4.11.1.4	Les activités professionnelles	257
4.11.1.5	Les activités de location.....	259
4.11.2	Les garanties additionnelles.....	260
4.11.3	La Garantie F – Remboursement volontaire des frais médicaux ou d'obsèques.....	262
4.11.4	La Garantie G – Règlement volontaire des dommages matériels	263
4.11.4.1	Les modalités de règlement de la Garantie G	264
4.11.5	La Garantie H – Indemnisation volontaire des employés de maison.....	264
4.11.5.1	Article 1 – Décès	265
4.11.5.2	Article 2 – Incapacité totale temporaire.....	265
4.11.5.3	Article 3 – Incapacité totale permanente	266
4.11.5.4	Article 4 – Incapacité partielle permanente.....	266
4.11.5.5	Article 5 – Frais médicaux.....	266
4.11.6	Les exclusions générales.....	267
4.11.6.1	Les activités	267
4.11.6.2	Les aéronefs	267
4.11.6.3	Les agressions ou le harcèlement	267
4.11.6.4	Les communications électroniques.....	268
4.11.6.5	La diffamation.....	268
4.11.6.6	La dispersion de mazout.....	268
4.11.6.7	Les données.....	269
4.11.6.8	La faute intentionnelle ou l'acte criminel	269
4.11.6.9	La gestion des matières résiduelles.....	269
4.11.6.10	La guerre	270
4.11.6.11	Les lieux non désignés	270
4.11.6.12	Les maladies	271
4.11.6.13	La responsabilité assumée	271
4.11.6.14	Le risque nucléaire.....	271
4.11.6.15	Les services professionnels.....	272
4.11.6.16	Le terrorisme	272
4.11.6.17	Les véhicules désignés.....	272
4.11.6.18	Les véhicules non désignés.....	272
4.12	Les assurances multiples.....	273
	Rappel	274
	Exercice d'autoévaluation.....	276
	Corrigé de l'exercice d'autoévaluation.....	280
	Retour sur les apprentissages	287

Chapitre 5

Les principaux formulaires et avenants en assurance habitation	289
5.1 Propriétaire occupant – Bâtiment, Tous risques – Contenu, Risques spécifiés (BAC 1502Q).....	291
5.1.1 La Garantie A – Bâtiment d'habitation, la Garantie B – Dépendances et Garantie D – Frais de subsistance supplémentaires et valeur locative	292
5.1.2 La Garantie C – Biens meubles (contenu).....	292
5.1.3 Les garanties complémentaires	293
5.1.4 Les risques couverts des Garanties A, B et D	293
5.1.5 Les risques couverts à la Garantie C – Biens meubles (contenu).....	294
5.1.6 Les biens exclus.....	294
5.1.7 Les exclusions générales.....	295
5.1.7.1 Le bris des vitres (exclusion 1)	295
5.1.7.2 Le déplacement de bâtiment (exclusion 5)	295
5.1.7.3 Les dommages causés par des animaux (exclusion 7).....	295
5.1.7.4 Les dommages causés par l'eau (exclusion 8).....	296
5.1.7.5 Le gel (exclusion 13).....	296
5.1.7.6 La malfaçon ou les défauts (exclusion 17)	297
5.1.7.7 Les marques, les égratignures ou les bris (exclusion 18).....	297
5.1.7.8 Le tassement du bien (exclusion 23)	298
5.1.7.9 Le vandalisme (exclusion 29)	299
5.1.7.10 Le vol ou les tentatives de vol (exclusion 30)	299
5.1.8 Les modalités de règlement.....	300
5.2 Propriétaire occupant – Formule Tous risques (BAC 1503Q)	301
5.2.1 Les biens meubles qui se trouvent hors des lieux assurés	302
5.2.2 La limitation du montant payable pour certains biens meubles	302
5.2.3 Les risques couverts	302
5.2.4 Les biens exclus.....	302
5.3 Locataire occupant – Formule Risques spécifiés (BAC 1506Q)	303
5.3.1 La Garantie C – Biens meubles (contenu).....	304
5.3.2 Les garanties complémentaires	304
5.3.3 Les exclusions générales.....	306
5.3.4 Les modalités de règlement	306
5.4 Locataire occupant – Formule Tous risques (BAC 1507Q).....	307
5.4.1 Les biens habituels à une habitation qui appartiennent à un élève ou à un étudiant	308
5.4.2 Les biens qui se trouvent hors des lieux assurés	308
5.4.3 La limitation du montant payable pour certains biens meubles	308
5.4.4 Les garanties complémentaires	308
5.4.5 Les risques couverts	309
5.4.6 Les biens exclus.....	309
5.4.7 Les exclusions générales.....	310
5.4.8 Les modalités de règlement.....	310

5.5	Copropriétaire occupant – Formule Risques spécifiés (BAC 1510Qr)	310
5.5.1	Les définitions	311
5.5.2	Les garanties du contrat.....	312
5.5.2.1	Garantie A – Habitation et améliorations.....	313
5.5.3	Les garanties complémentaires	314
5.5.4	Les exclusions générales.....	316
5.5.5	Les modalités de règlement.....	317
5.5.6	La Garantie E – Responsabilité civile	317
5.6	Copropriétaire occupant – Formule Tous risques (BAC 1511Qr).....	319
5.6.1	Les biens meubles habituels à une habitation qui appartiennent à un élève ou un étudiant (clause 1 d).....	320
5.6.2	Les biens meubles qui se trouvent hors des lieux assurés (clause 2).....	320
5.6.3	La limitation du montant payable pour certains biens meubles	320
5.6.4	Les garanties complémentaires	320
5.6.5	Les risques couverts	321
5.6.6	Les biens exclus.....	321
5.6.7	Les exclusions générales.....	322
5.6.8	Les modalités de règlement.....	322
5.7	L'assurance habitation Bâtiment et Contenu (BAC 1521Q et BAC 1522Q).....	322
5.7.1	Bâtiment et Contenu – Formule Risques spécifiés (BAC 1521Q)	323
5.7.1.1	Les définitions.....	324
5.7.1.2	Les garanties du contrat	324
5.7.1.3	Les risques couverts.....	326
5.7.1.4	Les biens exclus et les exclusions générales.....	327
5.7.1.5	Les modalités de règlement	327
5.7.2	Bâtiment et Contenu – Bâtiment, Tous risques – Contenu, Risques spécifiés (BAC 1522Q).....	327
5.7.2.1	Les garanties complémentaires.....	328
5.7.2.2	Les risques couverts.....	328
5.7.2.3	Les biens exclus	329
5.7.2.4	Les exclusions générales	329
5.8	Habitation saisonnière – Formule Risques spécifiés (BAC 1523Q)	329
5.8.1	Les définitions	330
5.8.2	Les garanties du contrat.....	330
5.8.3	Les garanties complémentaires	330
5.8.4	Les risques couverts	330
5.8.5	Les biens exclus et les exclusions générales	331
5.8.6	Les modalités de règlement.....	331
5.9	Les avenants.....	331
5.9.1	Modification des montants d'assurance (BAC 1548Q)	332
5.9.2	Biens divers – Risques spécifiés (BAC 1549Q).....	333
5.9.3	Biens divers – Tous risques (BAC 1550Q)	334

5.9.4	Dispositions légales (BAC 1552Q).....	334
5.9.5	Montant d'assurance unique (BAC 1553Q)	336
5.9.6	Tremblements de terre (BAC 1554Qr).....	338
5.9.6.1	Définitions	338
5.9.6.2	Montants d'assurance	339
5.9.6.3	Risques couverts	339
5.9.6.4	Biens exclus.....	339
5.9.6.5	Exclusions.....	339
5.9.6.6	Modalités de règlement	340
5.9.7	Spa et piscine hors-terre ou semi-creusés (BAC 1557Q).....	341
5.9.8	Débordement ou fuite de mazout (BAC 1558Q)	342
5.9.9	Frais de démolition extérieure (BAC 1560Q)	344
5.9.10	Domages d'eau – Eau du sol et égouts (BAC 1561Qr)	345
5.9.11	Domages d'eau – Eau au-dessus du sol (BAC 1562Qr)	346
5.9.12	Domages d'eau – Eau du sol, égouts et débordement de cours d'eau (BAC 1563Q).....	347
5.9.13	Spa et piscine creusés (BAC 1567Q)	348
5.9.14	Exclusion des dommages d'eau causés par la fuite ou la rupture d'un chauffe-eau (BAC 1570Q).....	348
5.9.15	Exclusion de la toiture (BAC 1580Q)	349
5.9.16	Modification à votre contrat d'assurance de copropriétaire occupant (BAC 1599Q).....	349
5.9.17	Les autres avenants.....	349
5.9.17.1	L'assurance juridique	349
5.9.17.2	L'assurance des biens transportés dans une caravane	350
5.9.17.3	L'assurance couvrant la responsabilité civile des particuliers	350
5.9.17.4	L'avenant passe-partout	350
5.9.17.5	L'assurance contre le vol d'identité.....	350
5.10	Les autres produits d'assurance	351
5.10.1	L'assurance des bateaux de plaisance	351
5.10.1.1	L'admissibilité et la souscription.....	351
5.10.1.2	L'étendue territoriale de la garantie	352
5.10.1.3	Les risques couverts	352
5.10.1.4	Les modalités de règlement.....	353
5.10.2	L'assurance complémentaire de responsabilité civile des particuliers	353
	Rappel	355
	Exercice d'autoévaluation.....	358
	Corrigé de l'exercice d'autoévaluation.....	367
	Retour sur les apprentissages	384

Chapitre 6

Les éléments d'enquête requis pour déterminer la recevabilité d'une réclamation en assurance de biens	385
6.1 Le processus général d'expertise d'un sinistre en assurance de biens : analyser les informations obtenues pour déterminer la recevabilité et l'admissibilité d'une réclamation	387
6.1.1 La prise de connaissance de l'avis de sinistre	388
6.1.2 La consultation du dossier d'assurance du client	388
6.1.3 L'étude des clauses pouvant avoir une influence sur la recevabilité de la réclamation et sur le règlement du sinistre	391
6.1.4 L'établissement du premier contact avec l'assuré	393
6.1.5 Le choix du type d'enquête selon la catégorie du sinistre	394
6.1.6 Enquêter sur les circonstances du sinistre	394
6.1.7 La prise en charge de l'assuré dans la suite du dossier	395
6.1.8 L'évaluation du montant de la réclamation	396
6.1.9 Le règlement du sinistre	398
6.1.10 L'administration du suivi du dossier	398
6.2 L'expertise d'un dégât d'eau	399
6.2.1 Les causes habituelles des dégâts d'eau	400
6.2.1.1 L'infiltration de l'eau de surface ou de l'eau souterraine à travers les ouvertures ou les fondations	400
6.2.1.2 L'infiltration d'eau à travers le toit, provenant de la pluie ou de la fonte de la neige ou d'un barrage de glace	400
6.2.1.3 La rupture ou la fuite d'une conduite d'eau	401
6.2.1.4 Le bris de la canalisation extérieure d'eau potable (entrée d'eau principale de la maison)	401
6.2.1.5 La fuite ou le débordement d'une installation sanitaire	401
6.2.1.6 L'inondation	402
6.2.1.7 Le refoulement des égouts	402
6.2.1.8 Les différents réseaux d'évacuation des eaux d'un bâtiment (débordement ou refoulement)	402
6.2.1.9 Les autres types de réseau	404
6.2.1.10 Les indices et les listes d'éléments à vérifier (afin de déterminer la cause et l'origine du dégât d'eau et les possibilités de subrogation)	404
6.2.2 L'enquête entourant les circonstances du sinistre	406
6.2.3 La prise en charge de l'assuré dans la suite du dossier	407
6.2.3.1 L'état de la maison	407
6.3 L'expertise d'un sinistre en matière de vol	409
6.3.1 L'enquête entourant les circonstances du sinistre	409
6.3.1.1 Les documents requis	410
6.3.2 L'enquête sur les biens volés	412
6.3.3 Le règlement du sinistre	413
6.3.4 L'administration du suivi du dossier	414

6.4	L'expertise d'un sinistre en matière d'incendie	414
6.4.1	L'incendie mineur	414
6.4.2	L'incendie majeur ou la fumée	415
6.4.3	L'enquête entourant les circonstances du sinistre	415
6.4.3.1	L'inspection de l'intérieur du bâtiment	416
6.4.3.2	L'origine de l'incendie	416
6.4.3.3	La cause de l'incendie	417
6.4.3.4	L'intervention des pompiers.....	420
6.4.3.5	Les autres points à couvrir dans l'enquête.....	421
6.4.3.6	Les dommages à des tiers	421
6.4.3.7	Les documents à obtenir pour compléter l'enquête	421
6.4.3.8	La détermination du potentiel de subrogation	421
6.4.4	La prise en charge de l'assuré dans la suite du dossier	422
6.4.4.1	L'évaluation du montant de la réclamation.....	422
6.4.5	Le règlement du sinistre	422
6.4.6	L'administration du suivi du dossier	423
6.5	L'expertise en règlement de divers sinistres.....	423
6.5.1	La tempête de vent	424
6.5.1.1	L'enquête entourant les circonstances du sinistre	424
6.5.2	La grêle	427
6.5.3	La fumée	428
6.5.4	Le vandalisme	430
6.5.5	L'explosion	430
6.5.6	L'impact de véhicule.....	431
6.6	L'interprétation des indicateurs de fraude.....	431
6.6.1	Les principales sources de fraudes à l'assurance	432
6.6.2	Les indices de fraude	433
6.6.3	Les indices corporels	436
6.6.4	L'entrevue par téléphone	437
6.6.5	Conclusion et recommandation en matière de fraude	439
6.7	L'utilisation des ressources spécialisées	440
6.7.1	Les ressources spécialisées	440
6.7.2	Les instructions de l'expert en sinistre au regard de ces ressources	441
6.7.3	Les autres intervenants dans la prise de décision concernant la recevabilité d'une réclamation.....	442
6.7.3.1	Le service de souscription de l'assureur	442
6.7.3.2	La haute direction de l'assureur et son service d'actuariat	443
6.7.3.3	Le courtier en assurance de dommages	443
6.7.3.4	L'expert en sinistre indépendant.....	444
6.8	Le Règlement des sinistres en assurance de biens – Principes directeurs	444
6.8.1	Les notions générales	444
6.8.2	Règle 1 – Assurances expressément consenties	445

6.8.3	Règle 3 – Assurances-voyage et autres assurances portant sur les mêmes biens	447
6.8.4	Règle 5 – Assurances des hôtes et de leurs invités, ou des employeurs et de leur personnel	448
6.8.5	Règle 7 – Assurances portant sur des biens confiés.....	448
6.8.6	Règle 10 – Assurances du bâtiment et du contenu, dans le cas d'immeubles, notamment en copropriété par déclaration ou « condominium », occupés par leurs propriétaires	449
6.8.6.1	Les immeubles en copropriété: la répartition des indemnités.....	450
6.9	La « Convention d'adhésion – Le règlement des sinistres des copropriétés divisées »	452
	Rappel	454
	Exercice d'autoévaluation.....	455
	Corrigé de l'exercice d'autoévaluation.....	461
	Retour sur les apprentissages	470
	Index	471

Table des matières

Liste des tableaux et des schémas.....	xix
--	-----

Chapitre 7

Les principes généraux et légaux de l'assurance de responsabilité civile	1
7.1 Les principes généraux de la responsabilité civile extracontractuelle et contractuelle	3
7.1.1 Les différents régimes de preuve.....	8
7.1.1.1 La présomption de faute	8
7.1.1.2 La présomption de responsabilité et la responsabilité sans faute.....	8
7.2 Les particularités relatives à la responsabilité civile	10
7.2.1 La responsabilité du fait ou de la faute d'autrui	10
7.2.1.1 Le titulaire de l'autorité parentale.....	10
7.2.1.2 Le gardien ou le surveillant de l'enfant mineur	12
7.2.1.3 Le gardien du majeur non doué de raison.....	13
7.2.1.4 Le commettant (employeur).....	13
7.2.2 La responsabilité du fait des biens.....	14
7.2.2.1 Le fait autonome d'un bien	15
7.2.2.2 La ruine du bâtiment	15
7.2.2.3 Le fait d'un animal.....	16
7.2.3 La responsabilité des produits et la notion de garantie légale.....	17
7.2.3.1 Le régime extracontractuel	17
7.2.3.2 Le régime contractuel ou la garantie de qualité.....	19
7.3 Les règles d'attribution des dommages	20
7.3.1 Les différents types de préjudices	20
7.3.1.1 Le préjudice corporel	20
7.3.1.2 Le préjudice moral	22
7.3.1.3 Le préjudice matériel	22
7.3.2 Le cumul des indemnités	23
7.3.3 La nullité des quittances, des transactions ou des déclarations.....	24
7.3.4 La réserve de trois ans après jugement.....	25
7.3.5 La compensation payable en capital ou en versements échelonnés	26
7.3.6 Les intérêts.....	27
7.3.7 Les dommages-intérêts punitifs	28
7.4 Les moyens de défense ou d'exonération	28
7.4.1 La force majeure	29
7.4.2 Le bon Samaritain	29
7.4.3 Le fabricant, le distributeur ou le fournisseur	30
7.4.4 Les clauses de limitation et d'exonération de la responsabilité	31
7.4.5 Les avis	32
7.4.5.1 Les avis en matière contractuelle	32
7.4.5.2 Les avis en matière extracontractuelle	33

7.4.6	L'acceptation de risques	33
7.4.7	Le partage de la responsabilité	34
7.4.8	L'obligation de minimiser les dommages	35
7.4.9	La responsabilité pour le fait collectif fautif	36
7.4.10	La prescription	36
7.4.10.1	Les règles générales	36
7.4.10.2	Le mécanisme de calcul de la prescription	37
7.4.10.3	Les principaux délais de prescription	38
	Rappel	40
	Exercice d'autoévaluation	42
	Corrigé de l'exercice d'autoévaluation	48
	Retour sur les apprentissages	56
Chapitre 8		
	L'enquête d'un sinistre en assurance de responsabilité civile	57
8.1	Le processus général d'expertise d'un sinistre en assurance de responsabilité civile	60
8.1.1	La prise de connaissance de l'avis de sinistre	61
8.1.2	La consultation du dossier d'assurance du client	62
8.1.2.1	L'emplacement du risque	62
8.1.2.2	La description	62
8.1.2.3	Le ou les sinistres antérieurs	63
8.1.3	L'étude des clauses, des limitations et des exclusions pouvant avoir une influence sur la recevabilité de la réclamation et sur le règlement du sinistre	63
8.1.4	L'établissement du premier contact avec l'assuré	64
8.1.4.1	La recevabilité de la réclamation	64
8.1.4.2	La reconnaissance de réserves	65
8.1.5	Le choix du type d'enquête selon la catégorie de sinistre	65
8.1.6	L'enquête entourant les circonstances du sinistre	65
8.1.7	L'évaluation du montant du sinistre	67
8.1.7.1	Les principaux autres types de dommages	68
8.1.8	La prise en charge de l'assuré dans la suite du dossier	68
8.1.9	La prise en charge du réclamant (tiers) dans la suite du dossier	69
8.1.10	Le règlement du sinistre, le cas échéant	70
8.1.11	L'administration du suivi du dossier	70
8.1.11.1	Le rapport préliminaire	71
8.1.11.2	Le rapport périodique	71
8.1.11.3	Le rapport final	71
8.2	Les dommages causés par la chute de glace ou de neige provenant d'une toiture	72
8.2.1	Les informations à obtenir	72

8.2.2	Les articles du <i>Code civil du Québec</i> à considérer dans le cadre d'une enquête menée à la suite de chute de glace ou de neige provenant d'une toiture	74
8.3	Les dommages causés par le vent (objet, abri d'auto, arbre, toiture) et l'échelle de Beaufort	74
8.3.1	Les informations similaires à obtenir.....	75
8.3.2	Les éléments d'enquête propres à chacune des causes des dommages.....	75
8.3.3	Les autres informations concernant les dommages par le vent	78
8.3.4	Les articles du <i>Code civil du Québec</i> à considérer dans le cadre d'une enquête menée à la suite de dommages causés par le vent	79
8.4	Les dommages causés par l'eau (refoulement, débordement, fuite ou rupture d'installation sanitaire)	81
8.4.1	Les informations à obtenir.....	81
8.4.2	Les articles du <i>Code civil du Québec</i> à considérer dans le cadre d'une enquête menée à la suite de dommages causés par l'eau	82
8.5	Les dommages du fait d'un mineur.....	83
8.5.1	Les informations à obtenir.....	83
8.5.2	Les articles du <i>Code civil du Québec</i> à considérer dans le cadre d'une enquête menée à la suite de dommages qui sont le fait d'un mineur ou occasionnés à un mineur	84
8.6	Les blessures corporelles	85
8.6.1	La prise de connaissance de l'avis de sinistre.....	85
8.6.2	La consultation du dossier d'assurance du client	86
8.6.3	L'étude des clauses, des limitations et des exclusions pouvant avoir une influence sur la recevabilité de la réclamation et sur le règlement du sinistre	87
8.6.4	L'établissement du premier contact avec l'assuré	87
8.6.5	Le choix du type d'enquête selon la catégorie du sinistre	87
8.6.6	L'enquête entourant les circonstances du sinistre	88
8.6.6.1	Les étapes à franchir pour obtenir les éléments d'enquête.....	88
8.6.6.2	Les éléments d'enquête propres à certains types de sinistre ayant entraîné une blessure	90
8.6.6.3	Les articles du <i>Code civil du Québec</i> et d'autres lois ou règlements à considérer au cours de l'enquête.....	94
8.6.7	L'évaluation du montant du sinistre	94
8.6.7.1	Les différents rapports médicaux sur la condition de la victime	94
8.6.8	La prise en charge de l'assuré dans la suite du dossier	96
8.6.9	La prise en charge du réclamant (tiers) dans la suite du dossier	96
8.6.10	Le règlement du sinistre, le cas échéant	97
8.6.11	L'administration du suivi du dossier	98
8.7	L'utilisation de ressources spécialisées afin de prendre position sur la recevabilité et la responsabilité	98
8.7.1	Les diverses ressources spécialisées et l'incidence de leurs interventions	100

8.7.1.1	L'évaluateur en bâtiment	100
8.7.1.2	L'ingénieur	101
8.7.1.3	L'architecte.....	102
8.7.1.4	L'avocat.....	102
8.7.1.5	L'entrepreneur en construction et l'entrepreneur spécialisé, comme le plombier, l'électricien, le couvreur.....	102
8.7.1.6	Le comptable	103
8.7.1.7	Le spécialiste de contenu	103
8.7.1.8	Le médecin expert (généraliste, orthopédiste, neurologue, etc.)	104
	Rappel.....	105
	Exercice d'autoévaluation.....	108
	Corrigé de l'exercice d'autoévaluation.....	114
	Retour sur les apprentissages	124
Chapitre 9		
	L'estimation des dommages en assurance de biens et de responsabilité civile	125
9.1	Les principes généraux de l'estimation et de l'assurance de dommages	127
9.1.1	La valeur ou le coût de remplacement.....	128
9.1.2	La valeur au jour du sinistre	129
9.1.3	La valeur marchande	130
9.1.4	La valeur comptable ou fiscale.....	131
9.1.5	La valeur sentimentale	132
9.1.6	Les travaux effectués par l'assuré	132
9.1.7	Les dommages préexistants	133
9.2	Les ressources spécialisées	135
9.2.1	Les estimateurs en bâtiment.....	135
9.2.1.1	Le mandat confié à l'estimateur en bâtiment.....	136
9.2.2	Les spécialistes en restauration après sinistre	136
9.2.3	Les réparateurs et les fournisseurs spécialisés	137
9.2.3.1	Les fournisseurs d'appareils électroniques et informatiques.....	137
9.2.3.2	Les bijoutiers-gemmologues.....	138
9.2.3.3	Les entrepreneurs en construction	138
9.2.4	Les firmes d'experts-conseils.....	139
9.2.5	Les recycleurs	140
9.2.6	Les estimateurs en dommages automobiles	140
9.2.7	Les médecins spécialistes	141
9.3	L'estimation des dommages – Bâtiment et contenu	142
9.3.1	Les sinistres mineurs	142
9.3.2	Les sinistres moyens et majeurs.....	142
9.3.3	Les guides de dépréciation	144
9.3.4	Les antiquités et les objets d'art.....	149
9.3.5	Les montants forfaitaires.....	149

9.4	L'évaluation des dommages corporels en responsabilité civile	150
9.4.1	Les composantes de l'évaluation des dommages corporels	151
9.4.1.1	Les pertes pécuniaires.....	151
9.4.1.2	Les pertes non pécuniaires.....	156
9.4.1.3	Le cas du préjudice esthétique et du préjudice psychologique	157
9.4.2	Les dommages-intérêts punitifs	158
9.5	L'importance des réserves et la législation.....	160
9.6	La détermination du montant de l'indemnité recevable	161
9.6.1	L'application de la franchise.....	161
9.6.2	La sous-assurance.....	161
9.6.2.1	L'application de la franchise en cas de sous-assurance	162
9.6.2.2	L'application de la franchise en présence de limitations du montant payable pour certains biens meubles.....	163
9.6.2.3	L'application de franchises multiples	163
9.6.3	Les taxes de vente	166
	Rappel.....	168
	Exercice d'autoévaluation.....	169
	Corrigé de l'exercice d'autoévaluation.....	171
	Retour sur les apprentissages	175
Chapitre 10		
	La négociation du règlement d'un sinistre et sa conclusion	177
10.1	L'arbitrage et la médiation.....	179
10.1.1	L'arbitrage	179
10.1.2	La médiation.....	181
10.2	Le dossier litigieux et l'expert en sinistre	182
10.2.1	L'expert en sinistre et l'opinion juridique	182
10.2.2	L'échec de la négociation.....	182
10.2.3	La réponse et la défense.....	183
10.2.4	Les interrogatoires	184
10.2.5	Le coût d'une action en justice.....	184
10.3	Le processus de règlement d'un sinistre et le rôle des intervenants.....	184
10.3.1	L'assurance de biens	185
10.3.2	L'assurance de responsabilité civile	187
10.3.2.1	Le dommage matériel	187
10.3.2.2	Le dommage corporel.....	187
10.4	Le suivi du dossier de réclamation après acceptation des termes du règlement.....	189
10.4.1	Le règlement d'un sinistre en assurance de biens.....	189
10.4.1.1	Le coût de réparation ou de remplacement et la valeur au jour du sinistre	190
10.4.1.2	Le cas d'un bâtiment lourdement endommagé à la suite d'un sinistre.....	192

10.4.1.2 La cession de créance	192
10.4.2 Le règlement d'un sinistre en assurance de responsabilité	193
10.4.2.1 Les dommages matériels	194
10.4.2.2 Les dommages corporels	194
10.4.3 Les rapports à transmettre aux diverses autorités concernées	195
10.4.3.1 Les rapports à transmettre en assurance de biens	195
10.4.3.2 Les rapports à transmettre en assurance de responsabilité	196
Rappel	197
Exercice d'autoévaluation	198
Corrigé de l'exercice d'autoévaluation	202
Retour sur les apprentissages	210
Annexe A	
Grille d'horaire d'études	211
Annexe B	
Plan d'études	213
Bibliographie	215
Index	219
Glossaire	223

TABLE DES MATIÈRES

Autorisation pour l'obtention de renseignements médicaux BAC N° 5 (Bureau d'assurance du Canada)	3
Conditions particulières (Bureau d'assurance du Canada)	7
Consentement relatif à la cueillette et à la communication de renseignements personnels dans le cadre d'une réclamation	11
Convention d'adhésion Le Règlement des sinistres des copropriétés divisées	15
Demande d'indemnité – Autre qu'incendie BAC N° 8 (Bureau d'assurance du Canada)	23
Demande d'indemnité – Incendie BAC N° 7	27
Dispositions générales (Bureau d'assurance du Canada)	31
Entente de non renonciation BAC N° 6	41
Étapes d'un règlement de sinistre en copropriété divisée (Bureau d'assurance du Canada)	45
Liste des sinistres BAC N° 9 (Bureau d'assurance du Canada)	49
Rapport médical BAC N° 5B (Bureau d'assurance du Canada)	53
Règlement des sinistres en assurance des biens – Principes directeurs (convention 1984) (Bureau d'assurance du Canada)	57
Formulaire d'assurance habitation du Québec et avenants (version 2018 et 2019) (Bureau d'assurance du Canada)	165
BAC 1501Q Propriétaire occupant – Formule Risques spécifiés	169
BAC 1502Q Propriétaire occupant – Bâtiment, Tous risques – Contenu, Risques spécifiés	213
BAC 1503Q Propriétaire occupant – Formule Tous risques	263
BAC 1506Q Locataire occupant – Formule Risques spécifiés	309
BAC 1507Q Locataire occupant – Formule Tous risques	353
BAC 1510Qr Copropriétaire occupant – Formule Risques spécifiés	397
BAC 1511Qr Copropriétaire occupant – Formule Tous risques	443
BAC 1521Q Bâtiment et Contenu – Formule Risques spécifiés	491
BAC 1522Q Bâtiment et Contenu – Bâtiment, Tous risques – Contenu, Risques spécifiés	519
BAC 1523Q Habitation saisonnière – Formule Risques spécifiés	549
BAC 1548Q Avenant – Modification des montants d'assurance	573
BAC 1549Q Avenant – Biens divers – Risques spécifiés	577
BAC 1550Q Avenant – Biens divers – Tous risques	589
BAC 1552Q Avenant – Dispositions légales	601
BAC 1553Q Avenant – Montant d'assurance unique	605
BAC 1554Qr Avenant – Tremblements de terre	609
BAC 1557Q Avenant – Spa et piscine hors-terre ou semi-creusés	613
BAC 1558Q Avenant – Débordement ou fuite de mazout	623
BAC 1560Q Avenant – Frais de démolition extérieure	627

BAC 1561Qr	Avenant – Dommages d'eau – Eau du sol et égouts	631
BAC 1562Qr	Avenant – Dommages d'eau – Eau au-dessus du sol	635
BAC 1563Q	Avenant – Dommages d'eau – Eau du sol, égouts et débordement de cours d'eau	639
BAC 1567Q	Avenant – Spa et piscine creusés	643
BAC 1570Q	Avenant – Exclusion des dommages d'eau causés par la fuite ou la rupture d'un chauffe-eau	653
BAC 1580Q	Avenant – Exclusion de la toiture	657
BAC 1599Q	Avenant – Modifications à votre contrat d'assurance de copropriétaire occupant	661

Table des matières

Liste des tableaux	ix
Introduction	3
Chapitre 1	
Versions révisées des principaux produits d'assurance habitation	7
1.1 Assurance de biens et de responsabilité civile des particuliers Propriétaire occupant – Formule risques spécifiés (BAC 1501Q)	8
1.1.1 Garantie D – Frais de subsistance supplémentaires et valeur locative	8
1.1.2 Exclusions générales	9
1.1.2.1 Contamination	10
1.1.2.2 Maladies transmissibles	10
1.1.3 Modalités de règlement	10
1.1.3.1 Option 1 – Le coût de réparation ou de reconstruction sans déduction pour la dépréciation	10
1.1.3.2 Option 2 – La valeur au jour du sinistre	11
1.1.4 Responsabilité civile	13
1.1.4.1 Exclusion Maladies transmissibles	13
1.2 Assurance de biens et de responsabilité civile des particuliers Copropriétaire occupant – Formule Risques spécifiés BAC 1510Q (04-2021)	14
1.2.1 Garanties complémentaires	14
1.3 Nouvel avenant BAC 1581Q – Frais de subsistance supplémentaires – Protections additionnelles	15
1.3.1 Étendue de la garantie	15
1.3.2 Exclusions	17
Conclusion	18
Rappel	19
Exercice d'autoévaluation	20
Corrigé de l'exercice d'autoévaluation	23

Chapitre 2	
Activités d'économie collaborative	31
2.1 Assurance de biens et de responsabilité civile des particuliers	
Propriétaire occupant – Formule Risques spécifiés BAC 1501Q (03-2023)	32
2.1.1 Obligation d'informer l'assureur	32
2.1.2 Définitions	33
2.1.2.1 Activité d'économie collaborative	33
2.1.2.2 Employé de maison	34
2.1.3 Première partie – Garanties pour les dommages aux biens	35
2.1.3.1 Garanties complémentaires	35
2.1.3.2 Biens exclus	36
2.1.3.3 Exclusions générales	37
2.1.4 Deuxième partie – Garanties pour la responsabilité civile	38
2.1.4.1 Garantie E – Responsabilité civile	38
2.1.4.2 Garantie F – Remboursement volontaire des frais médicaux et d'obsèques	40
2.1.4.3 Garantie G – Règlementant volontaire des dommages matériels	40
2.1.4.4 Exclusions générales	41
2.2 Assurance de biens et de responsabilité civile des particuliers	
– Autres formulaires	41
Conclusion	42
Rappel	43
Exercice d'autoévaluation	44
Corrigé de l'exercice d'autoévaluation	47
Annexe	
Économie collaborative – Sommaire des modifications aux FAQH	51

Formulaires d'assurance habitation du Québec et avenants (version 2020 et 2023) (Bureau d'assurance)	59
BAC 1501Q Propriétaire occupant – Formule Risques spécifiés	61
BAC 1502Q Propriétaire occupant – Bâtiment, Tous risques – Contenu, Risques spécifiés	105
BAC 1503Q Propriétaire occupant – Formule Tous risques	155
BAC 1506Q Locataire occupant – Formule Risques spécifiés	201
BAC 1507Q Locataire occupant – Formule Tous risques	243
BAC 1510Q Copropriétaire occupant – Formule Risques spécifiés	287
BAC 1511Q Copropriétaire occupant – Formule Tous risques	333
BAC 1521Q Bâtiment et Contenu – Formule Risques spécifiés	379
BAC 1522Q Bâtiment et Contenu – Bâtiment, Tous risques – Contenu, Risques spécifiés	405
BAC 1523Q Habitation saisonnière – Formule Risques spécifiés	433
BAC 1581Q Avenant Frais de subsistance supplémentaires – Protections additionnelles	457